



FORESTIERS PRIVÉS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

A Mane, le 20 juillet 2026

Compte-rendu De l'assemblée générale ordinaire du syndicat des propriétaires forestiers privés des Alpes de Haute-Provence (Fransylva 04)

le mercredi 29 avril 2026

en salle Rochette 8, place de la mairie 04510 AIGLUN

Participants (11 adhérents) : BARON Dominique, BERNE Evelyne, BOUFFIER André, COLLOMP Lucien, GERAND Antoine, JOUVE Michel, LAUGIER Guy, LAUGIER Jean, MARTEL Alain, MICHEL Martiel, PIOLLE Bernard.

Adhérents représentés (24) : AILLAUD Georges, Amaudric du Chaffaut Benoit, Ayme André, BONNET Aimée, CONDORET-TABARY Christiane, Delsuc Gilles, DE SIO Marthe, Goyer Christiane, Herlédan Catherine, Jousse Laetitia, Laroche-Joubert/Blanchard Claire, Lesage Jeanine, Logiacco-Paulé Corinne, Lutti Jean-Pierre, Magnien Caude, Matuziak Monique, Mauro Hervé, Mogenet Jean-Jacques, Paris Jean-Luc, Pondjikli Serge, Prola Isabelle, Rouvier Jacques, Roux Sandrine, Sauvat Marc.

Invité : M. MILESI, chargé de mission Environnement Forêt de la chambre d'agriculture 04

Ordre du jour :

- ☐ Mot d'accueil du président
- ☐ Rapport moral **et vote de la résolution n°1**
- ☐ Rapport d'activité **et vote de la résolution n°2**
- ☐ Rapport financier **et vote des résolutions n°3 et 4**
- ☐ CR intermédiaire du groupe de travail sur les conventions de passage
- ☐ Questions à l'ordre du jour : ratification du conseil d'administration, montant de la cotisation 2027 **et vote des résolutions n°5 et 6**.
- ☐ création éventuelle de groupes de travail et recherche d'administrateurs pour représenter le syndicat.
- ☐ Point de situation sur l'année en cours
- ☐ Questions diverses

Le Président Alain Martel ouvre la séance à 10H30, en remerciant les adhérents présents. Il rappelle que cette assemblée marque une étape importante, un peu plus d'un an après la création du syndicat départemental le 11 octobre 2024 à Oraison.

1. Rapport moral 2025 du Président : l'heure de l'enracinement

Après une année 2024 dédiée à la renaissance du syndicat, l'année 2025 a consolidé ses fondations autour de plusieurs axes majeurs :

- Une dynamique de croissance forte : Le syndicat comptabilise 138 adhérents à la fin de l'année 2025 (contre 116 en 2024), soit une progression de 20 %. Fransylva 04 représente désormais plus de 8 000 hectares de forêts privées dans le département, ce qui renforce sa légitimité et sa voix.
- Dialogue institutionnel : Le syndicat a rétabli un dialogue constructif avec les services de l'État afin que la forêt privée et ses propriétaires soient pleinement intégrés et respectés dans l'élaboration des politiques locales.

- Sécurisation juridique des propriétaires : Face aux inquiétudes des adhérents concernant la traversée de leurs parcelles par des sentiers de randonnée (GR, PR, VTT), un groupe de travail spécifique a été mis en place. L'objectif est de définir un cadre protecteur pour que les propriétaires ne portent pas seuls la responsabilité des risques liés au passage du public.
- Information et communication : La lettre d'information mensuelle a été pérennisée, assurant un suivi technique, juridique et pratique indispensable à la bonne gestion et à la transmission du patrimoine forestier.

Perspectives et Orientations pour l'exercice 2026

Fort d'une situation financière saine, le syndicat aborde l'année 2026 avec trois priorités réaffirmées par le Président :

- Renforcer la présence institutionnelle auprès de l'État et des partenaires locaux.
- Sécuriser les adhérents en facilitant l'accès à une protection juridique efficace face aux risques de responsabilités.
- Cultiver la proximité par des actions concrètes et une présence renforcée sur le terrain.

R1: L'assemblée générale approuve le rapport moral de l'année 2025.

Résultat du vote : cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2025 : « Plus nombreux, mieux informés, mieux représentés ».

L'exercice 2025 a été une année de consolidation et de croissance pour Fransylva 04, confirmant la vitalité du syndicat et la pertinence de son autonomie départementale.

2.1 Dynamique de croissance et ancrage territorial

L'année se solde par une belle progression des indicateurs :

- Effectifs : Hausse de +20 %, le nombre d'adhérents passant de 116 à 138.
- Représentativité foncière : Augmentation de 1 477 hectares, portant la surface de forêt privée couverte à 8 013 hectares.
- Proximité : Un fort ancrage local avec 60 % des membres résidant dans les Alpes-de-Haute-Provence.

2.2 Fonctionnement et communication

La modernisation des outils a permis de renforcer la réactivité et la transparence :

- Vie statutaire : Tenue de deux Conseils d'Administration et d'une Assemblée Générale à Oraison. Le CA a été dynamisé par l'arrivée de Julie Estardy et Michel Jouve.
- Outils & Médias : Généralisation de la newsletter mensuelle, mise à jour de l'espace Web 04 (site national) et 4 parutions dans la presse (La Provence, Haute-Provence Info, L'Espace Alpin, Forêt de France).
- Investissement : Acquisition d'un matériel de projection propre au syndicat.

2.3 Défense et représentation des propriétaires

Le syndicat a porté la voix des adhérents lors d'une quinzaine de réunions institutionnelles (CDPNAF, Union Régionale PACA...) sur plusieurs dossiers clés :

- Sécurisation juridique : Création d'un Groupe de Travail dédié aux conventions de passage (GR, PR, VTT) pour encadrer la responsabilité des propriétaires.
- Santé des forêts : Relais des enquêtes sanitaires face aux attaques de chenilles processionnaires (pin et chêne).
- Réglementation : Suivi rigoureux des arrêtés préfectoraux liés aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Le bilan 2025 démontre que l'autonomie départementale est un réel levier de réussite. Fort de cette assise consolidée, Fransylva 04 est pleinement opérationnel pour aborder les défis de l'exercice 2026.

R2 : L'assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'année 2025.

Résultat du vote : cette résolution est approuvée à l'unanimité.

3. Rapport financier 2025

L'exercice financier 2025 marque la première année de pleine exploitation comptable pour Fransylva 04. Après une année 2024 consacrée à la création administrative et à la récupération de nos avoirs, 2025 démontre notre capacité à autofinancer notre fonctionnement courant tout en préservant nos réserves.

Compte de résultats 2025

mise à jour le 20/04/2026			DEPENSES		RECETTES	
NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	
adhésion fédération nationale Fransylva	1 176,48 €	0,00 €	adhésions	690,00 €	0,00 €	
adhésion Union régionale Fransylva Sud-PACA	600,00 €	0,00 €	assurance RC adhérents	4 382,25 €	0,00 €	
assurance RC syndicat	400,51 €	0,00 €	dons	647,55 €	27 260,00 €	
assurance RC adhérents (1 ^{ère} fraction)	2 052,04 €	0,00 €	intérêts du LES	257,00 €	0,00 €	
assurance RC adhérents (2 ^e fraction de 2025, payée en avril 2026)	1 062,17 €	0,00 €	intérêts compte parts sociales*	191,00 €		
secrétariat (cartouches imprimantes, timbres, enveloppes...)	520,61 €	0,00 €				
ingrédients pour moments de convivialité (café d'accueil, apéritif...)	47,80 €	0,00 €				
remboursement des déplacements des administrateurs	182,00 €	0,00 €				
matériels (projecteur, écran, câble HDMI, thermos)	345,64 €	0,00 €				
divers (plaque Fransylva 04 pour boîte aux lettres, frais de tenue de compte...)	69,00 €	0,00 €				
TOTAL	6 456,25 €	0,00 €	TOTAL	6 167,80 €	27 260,00 €	

* connu en avril 2026

BILAN	
2024	27 260,00 €
2025	-288,45 €

Faits marquants

- 1^{er} exercice complet pour notre syndicat après sa création en 2024 ;
- Acquisition d'un kit de conférence (vidéoprojecteur et écran) ;
- Finalisation des transferts financiers : le don correspond à la dernière répartition des fonds de Fransylva 04, 05 et 84.

Conclusion : malgré un résultat comptable légèrement négatif de 288 €, notre situation financière est saine. Ce déficit correspond peu ou prou au montant de l'investissement dans le matériel de conférence. Nous avons la chance de disposer de réserves importantes héritées de la répartition de 2024, ce qui nous met à l'abri de tout risque financier. Nos réserves actuelles de 26 462 € (au 20/04/2026), permettent une autonomie financière de 4 ans. Cela signifie que même dans un scénario improbable où nous n'aurions plus aucune recette, le syndicat pourrait continuer à assurer ses missions et à protéger ses adhérents pendant 4 exercices complets. Notre assise financière est donc extrêmement rassurante.

R3 : l'assemblée générale approuve le rapport financier de l'année 2025 et en donne quitus au trésorier.

Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Une fois le rapport financier approuvé et quitus donné au trésorier, l'Assemblée Générale a procédé au vote relatif au quitus de gestion du président et du conseil d'administration.

R4 : l'assemblée Générale donne quitus au président et au conseil d'administration de leur gestion pour l'exercice 2024.

Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Compte-rendu intermédiaire du GT sur les conventions de passage

Face au problème des sentiers de randonnée traversant des forêts privées sans autorisation, la Fédération nationale a rappelé tout l'intérêt de régulariser la situation par des conventions individuelles afin de clarifier l'entretien et de protéger la responsabilité civile des propriétaires. Le Conseil Départemental (CD04) étant le gestionnaire officiel de ces itinéraires de randonnée via le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), Fransylva 04 a pris contact avec ses services. Le CD04 met à disposition trois techniciens de terrain pour aider à identifier les parcelles concernées et propose des contrats gratuits pour protéger les propriétaires. Enfin, un binôme technique du Département interviendra très certainement en préambule de notre Assemblée Générale 2027 pour croiser les enjeux forestiers et les activités de nature.

5. Questions à l'ordre du jour

- **ratification du conseil d'administration** : les statuts du syndicat prévoient un maximum de 12 administrateurs. 9 postes sont pourvus à ce jour. En Septembre 2025, Julie Estdary et Michel Jouve ont rejoint le conseil d'administration.

R5 : l'assemblée générale ratifie les deux nominations au conseil d'administration. Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Cotisation 2027** : le conseil d'administration propose de **maintenir le montant de l'adhésion pour l'exercice 2027**, considérant que la situation financière actuelle du syndicat est solide et permet d'envisager l'année à venir avec sérénité.

R6 : l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de ne pas augmenter le montant de l'adhésion pour l'exercice 2025 et donne mandat au secrétaire/trésorier pour faire baisser le montant de la cotisation à l'union régionale Fransylva PACA.

Résultat du vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Point de situation sur l'année en cours

- **Nouvelle brochure de présentation** proposée par la fédération dont une page est personnalisable.
- Grâce à un partenariat CFDP¹/FRANSYLVA, Fransylva 04 a souscrit à compter du 1^{er} mars à une **protection juridique pour tous nos adhérents**. La CFDP intervient quand un assuré :
 - A un différend juridique (avec un employeur, un fournisseur, un voisin, un artisan, etc.),
 - ou souhaite prévenir un conflit en demandant conseil à un juriste, elle peut alors :
 - fournir une assistante juridique (conseil, médiation mise en demeure, etc.) ,
 - prendre en charge les frais de procédure, si un procès est nécessaire (avocat, huissier, expert, etc.)
 - tenter un règlement amiable dans toute action judiciaire.
- **Participation au forum de la diversification** le 7 avril dernier à Forcalquier et à **la foire agricole de Saint-André-Les-Alpes** , le samedi 19 septembre.

7. Questions diverses

- Envisager un rapprochement avec les communes forestières du 04 ;
- Prendre contact avec la chambre départementale des notaires pour faire connaître notre syndicat
- Prendre contact avec les associations syndicales libres de gestion forestière du département et leur proposer d'adhérer.

Le président remercie les membres pour leur participation active et leur confiance renouvelée. Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

A Mane, le 20 juillet 2026

Guy Laugier
Secrétaire/trésorier



Alain Martel
Président



¹ Compagnie Française de Défense et Protection (leader français de la protection juridique)